

Mentions d'information de transmission des données électeurs au CDG59

Nous vous informons que dans le cadre des élections professionnelles de 2022 organisées par le Cdg59, nous procédons à la communication au Cdg59 des données relatives aux listes électorales et au vote par voie électronique (civilité, nom usuel de l'agent-e, nom de naissance, prénom, date de naissance, catégorie et grade de l'agent, qualité statutaire, position, SIRET et nom de l'employeur, électeur CAP (oui/non), électeur CST (oui/non), électeur CCP (oui/non), dates de début et de fin de contrat pour les contractuels hors CDI, adresse personnelle de l'agent-e pour communication du matériel de vote, donnée secrète (5 derniers caractères de l'IBAN).

Ces données sont transmises au Cdg59 afin de lui permettre :

- d'organiser les élections professionnelles de la fonction publique territoriale par vote électronique ;
- de constituer les listes électorales ;
- de constituer les listes de candidats ;
- de mettre en place des pages internet dédiées aux élections ;
- de communiquer aux électeurs le matériel de vote et les notices explicatives ;
- de transmettre aux électeurs par l'aide de canaux distincts des identifiants de connexion à la plateforme de vote ;
- de gérer la documentation obligatoire (listes d'émargement, résultats) dans le respect des dispositions applicables ;
- de gérer la sécurité de l'acte de vote conformément aux exigences légales et recommandations de la CNIL ;
- de proclamer les résultats ;
- de gérer le contentieux.

Ces données sont communiquées sur la base de l'obligation légale (Art.6.1.c du Règlement européen sur la protection des données). Elles sont conservées par le Cdg59 pour la seule période des opérations électorales comprenant le délai de recours en cas de contentieux portant sur une élection. En fonction de leurs besoins respectifs, les destinataires des données sont les agents du Cdg59 en charge de la mise en place des élections (Direction de l'emploi, Direction des carrières et Direction informatique), les membres de bureaux de vote, l'expert indépendant, et le sous-traitant en charge du vote électronique. Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits suivants sur ces données : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le délégué à la protection des données du Cdg59 via :

le télé-formulaire accessible sur le site internet www.cdg59.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – Saisine du Délégué à la Protection des Données – 14 Rue Jeanne Maillotte – CS 71222 – 59013 Lille Cedex

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr>